



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 21

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 30 Novembre 2022
Date d’Affichage : 30 Novembre 2022
Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Aide pour l'uniformisation de l'équipement des terrasses des cafetiers et restaurateurs installées sur le domaine public

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 29 Juin 2022 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier d'une aide financière pour les cafetiers et restaurateurs qui souhaitent changer le mobilier de leurs terrasses,

Vu les dossiers de demande déposés par trois Cafetiers et Restaurateurs,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du Mercredi 30 Novembre 2022,

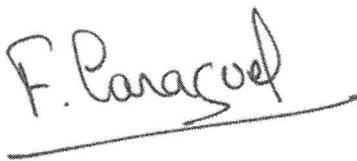
DECIDE, après en avoir délibéré,

D'accorder les aides financières ci-après détaillées :

	Bénéficiaires			MONTANT HT	Aide - 80%
	ETS	Adresse	Gérant		
2022 / 1	CEPT SECRET	Quai Arnette	MRUCK Pauline	6 372,00 €	5 097,60 €
2022 / 2	LA PASSERELLE	Pl. G. Tournier	EPAILLY Stéphane	9 258,40 €	7 406,72 €
2022 / 3	CHEZ MARIUS	Pl. Olombel	CAMELO Marie	2 080,00 €	1 664,00 €
				17 710,40 €	14 168,32 €

La délibération est adoptée à l'unanimité,

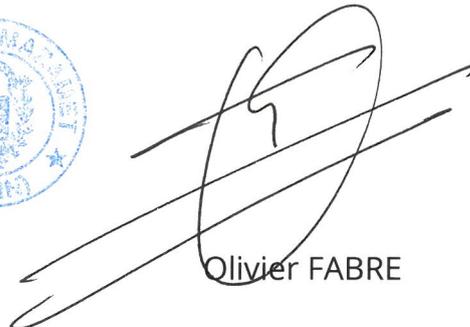
Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL

Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le

Le Maire,



Olivier FABRE